

Archives du Parti communiste français

Archives du secteur fédérations (1959-1990)

261 J 27 / 1-117

**Répertoire numérique réalisé par Pascal Carreau sous la direction de Guillaume Nahon,
directeur des Archives départementales de la Seine-Saint-Denis**

Novembre 2008

Archives départementales de la Seine-Saint-Denis

CONVENTION ENTRE LE PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS ET LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS

Entre

Le Département de la Seine-Saint-Denis, représenté par Monsieur le Président du Conseil général, en vertu de la délibération de la commission permanente

D'UNE PART

Et

Le Parti communiste français, représenté par Madame la Secrétaire nationale

D'AUTRE PART

Il a été convenu et décidé ce qui suit :

Article 1 :

Le Département de la Seine-Saint-Denis et le Parti communiste français décident de coopérer pour la sauvegarde, la collecte, le traitement, la conservation, la communication et la mise en valeur du patrimoine archivistique du Parti communiste français dépendant de sa direction nationale, qui a fait l'objet d'un classement par l'Etat comme « archives présentant du point de vue de l'histoire un intérêt public », afin de constituer aux Archives départementales de la Seine-Saint-Denis un centre des archives du Parti communiste ouvert au public.

La direction nationale du Parti communiste français se réserve la possibilité d'associer toute structure de son choix, associative ou autre, à l'exécution de la présente convention, sous réserve de notifier au Département la nature de la relation qu'elle entretiendra avec la structure qu'elle aura choisi et la personne habilitée à représenter le Parti communiste français au sein de cette structure.

Article 2 :

Le déposant s'engage à déposer les fonds à titre permanent, suivant un calendrier qui sera défini entre les parties.

Ce dépôt est valide pour une période de trois ans reconductible tacitement. Le Parti communiste assume pendant une phase transitoire la préparation et le traitement des fonds. La Bibliothèque marxiste de Paris, partie du fonds patrimonial classé, relève de la présente convention ; le traitement et la communication de ses collections ressortiront d'une collaboration avec l'Université Paris 13. Son cas fera l'objet d'un avenant à la présente convention. Le déposant s'engage à fournir l'intégralité des instruments de travail en sa possession (fichiers, catalogues...).

Article 3 :

Les fonds déposés sont conservés dans les locaux des Archives départementales qui en assument le traitement définitif (conditionnement et conservation matérielle,

classement, indexation, rédaction d'inventaires, valorisation). Les opérations de transfert sont à la charge du département de la Seine-Saint-Denis.

Pour ce qui concerne précisément la communication des fonds déjà inventoriés et ouverts à la consultation – en particulier les archives des instances de direction (Comité central, Bureau politique, Secrétariat) – ils devront être communiqués dès leur dépôt dans les mêmes conditions que celles qui sont actuellement en vigueur au siège du Parti communiste français.

Le programme de travail archivistique – opérations de classement et d'élaboration des instruments de recherche – sera soumis à une évaluation annuelle des deux parties contractantes. Ce programme de travail sera proposé dans les trois mois qui suivront le dépôt des archives aux Archives départementales de la Seine-Saint-Denis.

Article 4 :

Au delà de la sauvegarde, du classement et de la communication des fonds, la présente convention se fixe un objectif général de valorisation des fonds qui vise à :

- inciter au développement de la recherche historique autour du communisme français en contribuant à la mise en place d'un pôle de recherches sur le Parti communiste français et plus largement sur le mouvement ouvrier à partir des ressources des Archives départementales de la Seine-Saint-Denis ;
- pour ce faire, la convention se donnera les moyens de construire un partenariat avec diverses institutions scientifiques ou culturelles, en s'appuyant sur un comité de pilotage qui aura pour mission d'éclairer la mise en œuvre de la politique de valorisation. Formé de représentants du département et de membres dûment désignés par la direction nationale du Parti communiste, ce comité de pilotage s'adjoindra – à titre consultatif – un certain nombre de personnalités scientifiques désignées pour leur compétence, en fonction des projets qui auront été choisis.
- ce partenariat prendra en compte, entre autres, les Universités Paris 13 et Paris 8 qui sont déjà impliquées dans un partenariat avec le département de la Seine-Saint-Denis. Il intégrera également l'Université de Bourgogne, notamment en prolongeant une coopération pour la constitution et la valorisation d'une base de données à partir du traitement informatisé et de la numérisation d'archives de direction.

Article 5 :

La communication des documents se fait aux archives départementales selon les modalités fixées par le règlement de celle-ci.

Les règles de communicabilité sont fixées par le déposant qui peut les modifier et reste seul habilité à délivrer des dérogations. Le déposant a retenu de les aligner sur la législation française en matière d'archives publiques. La communication des documents de moins de trente ans est soumise à une autorisation préalable, à l'exception de ceux qui auront été désignés par lui comme immédiatement consultables. Elle est libre pour les documents de plus de trente ans, à l'exception de ceux qui comportent des informations sur la vie de personnes physiques pour lesquels le délai est de cent ans.

Les documents sont réputés communicables après que le classement en a été effectué et que leur inventaire a été rendu public.

Le déposant conserve le droit à la libre communication de l'ensemble des documents.

Article 6 :

Toute reproduction (microfilms, photographies, photocopies) de documents, application informatique ou audiovisuelle est strictement soumise à l'accord du déposant.

Lorsque des reproductions sont réalisées par les Archives départementales ou sous leur autorité, avec l'accord du déposant, le Département conserve la propriété matérielle des ces reproductions. Il décide des tarifs correspondant en fonction d'un barème fixé par l'assemblée délibérante.

Le déposant reste seul habilité à gérer et exploiter les droits de propriété intellectuelle afférents aux documents iconographiques et sonores appartenant à ses fonds.

Article 7 :

Le déposant garde la pleine propriété des archives déposées. Il conserve la possibilité de reprendre tout ou partie des dépôts avec préavis de neuf mois et s'engage, dans ce cas, à autoriser le microfilmage des documents, s'il n'est pas déjà réalisé, par les Archives départementales avant toute opération de reprise.

Article 8 :

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans à compter de sa notification par le Département au cocontractant. Elle est renouvelable par tacite reconduction. Si l'une des parties souhaite y mettre fin, elle devra avertir l'autre partie par lettre recommandée avec accusé de réception en respectant un délai de préavis de six mois.

Article 9 :

En cas de non respect des engagements réciproques inscrits dans la présente convention, celle-ci pourra être résiliée de plein droit par l'une ou l'autre des parties à l'expiration d'un délai de trois mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception.

Article 10 :

Les parties s'engagent, en cas de litige né de l'exécution de la présente convention, à épuiser toutes les voies de conciliation possibles avant de saisir le juge compétent.

Fait à Bobigny, le 18 décembre 2003

Pour le Président du Conseil général
par délégation la vice – présidente

Marie - Christine Labat

La Secrétaire nationale du PCF

Marie - George Buffet

INTRODUCTION

Prenant en charge une tâche relevant des responsabilités de la section d'organisation, le secteur assurant le lien de la direction nationale du PCF avec les fédérations départementales est dirigé par Waldeck Rochet durant les années 1960, André Vieuguet (1967-1970), Claude Poperen (1970-1985), Paul Laurent avec Pierrette Joachim et Alain Thérrouze (1985-1990), puis Jean-Claude Gayssot avec Daniel Brunel et Jacques Le Digabel (1990-1994).

Ce lien passe, en particulier, par le « suivi » de chaque fédération par un membre du comité central attitré. Chacun de ces représentants assure la continuité des échanges politiques avec la direction fédérale qui lui échoit, se déplace pour participer à des réunions ou des initiatives, et rend compte par des notes écrites régulières qui sont centralisées par le secteur fédérations. Ce dernier centralise également les correspondances adressées à la direction nationale en provenance des fédérations.

Ses archives couvrent la période 1959-1990 et représentent un volume de 12 m/l. Les dossiers relatifs au « suivi » des fédérations (261 J 27 / 1-100), sont déposées auprès des archivistes du PCF par Jacques Le Digabel, un des responsables du secteur, en deux étapes à la fin des années 1990 et au début des années 2000. Elles rassemblent une série de dossiers constitués par fédération, qui contiennent une succession chronologique de correspondance, notes, circulaires, rapports, coupures de presse et matériel de propagande.

D'autres dossiers concernent le dispositif de « suivi » des conférences fédérales préparatoires aux congrès nationaux (261 J 27 / 101), la préparation des municipales de 1977 (261 J 27 / 102), l'activité des fédérations avant et après les européennes de 1984 (261 J 27 / 103-104). Du courrier émanant des départements après les élections législatives de 1986 (261 J 27 / 105-109) ou les réponses de la direction du PCF à des correspondances entre 1985 et 1990 (261 J 27 / 110) a été déposé en 1990 au service de documentation du PCF qui l'a transmis au secteur Archives lors de sa création en 1997. Pendant sa conservation au service de documentation, il a subi un dégât des eaux qui a endommagé des documents.

A noter, les dossiers relatifs à l'élaboration d'une politique régionale par le PCF en 1973-1974 et à l'évolution organisationnelle qui en découle (261 J 27 111-116).

L'intérêt de ces dossiers est de permettre l'étude du mode d'articulation entre structures nationale et départementales dans le fonctionnement organisationnel global du PCF, mais également de fournir des informations sur l'activité et la situation propres à chacune des fédérations. A ce titre, ils sont complémentaires des archives de la section de montée des cadres sur la composition des comités fédéraux (261 J 21), ou de celles de la section d'organisation sur les effectifs et la structuration départementale du PCF (261 J 25).

Certains documents comportant des appréciations personnalisées sur des responsables encore en vie et parfois encore en activité, le PCF a décidé que ces archives sont communicables sur dérogation.

Pascal Carreau
Novembre 2008

SOMMAIRE

261 J 27 / 1-100	LIEN DE LA DIRECTION NATIONALE AVEC LES FÉDÉRATIONS DEPARTEMENTALES	11
261 J 27 / 101	SUIVI DES CONFÉRENCES FÉDÉRALES	13
261 J 27 / 102	PRÉPARATION DES ÉLECTIONS MUNICIPALES DE 1977	13
261 J 27 / 103-104	ACTIVITÉ DES FÉDÉRATIONS EN 1984-1985	13
261 J 27 / 105-109	COURRIER RECU APRÈS LES LÉGISLATIVES DE 1986	13
261 J 27 / 110	REPONSES AU COURRIER ISSU DES DÉPARTEMENTS, 1985-1990	14
261 J 27 / 111-116	COORDINATION DE L'ACTIVITÉ RÉGIONALE DU PCF, 1973-1975	14
261 J 27 / 117	DOSSIERS ET DOCUMENTS ISOLÉS	15

ARCHIVES DU SECTEUR FÉDÉRATIONS

261 J 27 / 1-100 LIEN DE LA DIRECTION NATIONALE AVEC LES FÉDÉRATIONS DEPARTEMENTALES

Un dossier par fédération : correspondance, notes, circulaires, rapports, comptes rendus de réunions (bureau fédéral, comité fédéral, conférence fédérale), bilans d'activité, résolutions, bulletins locaux, brochures, tracts, coupures de presse, notes manuscrites, résultats électoraux.

1959-1990

261 J 27 / 1	Ain.
261 J 27 / 2	Aisne.
261 J 27 / 3	Allier.
261 J 27 / 4	Alpes de Haute-Provence.
261 J 27 / 5	Hautes Alpes.
261 J 27 / 6	Alpes-Maritimes.
261 J 27 / 7	Ardèche.
261 J 27 / 8	Ardennes.
261 J 27 / 9	Ariège.
261 J 27 / 10	Aube.
261 J 27 / 11	Aude.
261 J 27 / 12	Aveyron.
261 J 27 / 13	Bouches du Rhône.
261 J 27 / 14	Calvados.
261 J 27 / 15	Cantal.
261 J 27 / 16	Charente.
261 J 27 / 17	Charente-Maritime.
261 J 27 / 18	Cher.
261 J 27 / 19	Corrèze.
261 J 27 / 20	Corse [jusqu'en 1976].
261 J 27 / 21	Corse du Sud - Haute Corse [depuis 1976].
261 J 27 / 22	Côte d'Or.
261 J 27 / 23	Côtes d'Armor.
261 J 27 / 24	Creuse.
261 J 27 / 25	Dordogne.
261 J 27 / 26	Doubs.
261 J 27 / 27	Drôme.
261 J 27 / 28	Eure.
261 J 27 / 29	Eure et Loir.
261 J 27 / 30	Finistère.
261 J 27 / 31	Gard.
261 J 27 / 32	Haute-Garonne.
261 J 27 / 33	Gers.
261 J 27 / 34	Gironde.
261 J 27 / 35	Hérault.

261 J 27 / 36	Ille et Vilaine.
261 J 27 / 37	Indre.
261 J 27 / 38	Indre et Loire.
261 J 27 / 39-40	Isère.
261 J 27 / 41	Jura.
261 J 27 / 42	Landes.
261 J 27 / 43	Loir et Cher.
261 J 27 / 44	Loire.
261 J 27 / 45	Haute-Loire.
261 J 27 / 46	Loire-Atlantique.
261 J 27 / 47	Loiret.
261 J 27 / 48	Lot.
261 J 27 / 49	Lot et Garonne.
261 J 27 / 50	Lozère.
261 J 27 / 51	Maine et Loire.
261 J 27 / 52	Manche.
261 J 27 / 53	Marne.
261 J 27 / 54	Haute-Marne.
261 J 27 / 55	Mayenne.
261 J 27 / 56-58	Meurthe et Moselle.
261 J 27 / 59	Meuse.
261 J 27 / 60	Morbihan.
261 J 27 / 61	Moselle.
261 J 27 / 62	Nièvre.
261 J 27 / 63-64	Nord.
261 J 27 / 65	Oise.
261 J 27 / 66	Orne.
261 J 27 / 67	Pas-de-Calais.
261 J 27 / 68	Puy-de-Dôme.
261 J 27 / 69	Pyrénées-Atlantiques.
261 J 27 / 70	Hautes-Pyrénées.
261 J 27 / 71	Pyrénées-Orientales.
261 J 27 / 72	Bas-Rhin.
261 J 27 / 73	Haut-Rhin.
261 J 27 / 74	Rhône.
261 J 27 / 75	Haute-Saône.
261 J 27 / 76	Saône et Loire.
261 J 27 / 77	Sarthe.
261 J 27 / 78	Savoie.
261 J 27 / 79	Haute-Savoie.
261 J 27 / 80	Paris.
261 J 27 / 81	Seine-Maritime.
261 J 27 / 82	Seine et Marne.
261 J 27 / 83	Yvelines.
261 J 27 / 84	Deux-Sèvres.
261 J 27 / 85	Somme.
261 J 27 / 86	Tarn.
261 J 27 / 87	Tarn et Garonne.
261 J 27 / 88	Var.
261 J 27 / 89	Vaucluse.

261 J 27 / 90	Vendée.
261 J 27 / 91	Vienne.
261 J 27 / 92	Haute-Vienne.
261 J 27 / 93	Vosges.
261 J 27 / 94	Yonne.
261 J 27 / 95	Territoire de Belfort.
261 J 27 / 96	Essonne.
261 J 27 / 97	Hauts de Seine.
261 J 27 / 98	Seine Saint-Denis.
261 J 27 / 99	Val de Marne.
261 J 27 / 100	Val d'Oise.

261 J 27 / 101

SUIVI DES CONFERENCES FEDERALES

Un dossier par année : liste des membres du comité central suivant les conférences fédérales, comptes rendus, circulaires, notes, notes manuscrites.

1965-1985

261 J 27 / 102

PREPARATION DES ELECTIONS MUNICIPALES DE 1977

Etats des têtes de liste dans 9 départements, état des conseillers municipaux par étiquette politique dans les villes de plus de 30.000 habitants.

1976-1977

261 J 27 / 103-104 ACTIVITE DES FEDERATIONS EN 1984-1985

261 J 27 / 103 Préparation de la campagne des élections européennes :

Un dossier par fédération : plans de travail, correspondance, notes, bulletins, tracts.

Mars 1984-mai 1984

267 J 27 / 104

Discussion des comités fédéraux, des élections européennes à la préparation du 25^e congrès :

Comptes rendus et notes classés par numéro de département.

Juin 1984-février 1985

261 J 27 / 105-109 COURRIER RECU APRES LES LEGISLATIVES DE 1986

Lettres manuscrites et dactylographiées, télex, motions, résolutions.

Mars-Juin 1986

261 J 27 / 105-108 Courrier provenant de fédérations
Un dossier par département.

267 J 27 / 105 Ain à Gard.
267 J 27 / 106 H^{te}-Garonne à Oise.
267 J 27 / 107 Orne à T. de Belfort.
267 J 27 / 108 Région parisienne.

261 J 27 / 109 Synthèses et autres provenances
-Courrier adressé à Georges Marchais.
Soutiens.
Critiques.
- Courrier adressé au PCF.
- Courrier sans adresse d'expéditeur.
- Synthèses.

261 J 27 / 110 REPONSES AU COURRIER ISSU DES DEPARTEMENTS, 1985-1990

Un dossier par département des Pyrénées-Atlantiques à la Haute-Vienne : correspondance adressée ou transmise à la direction du PCF, réponses signées par Gaston Plissonnier.

261 J 27 / 111-116 COORDINATION DE L'ACTIVITE REGIONALE DU PCF, 1973-1975

261 J / 27 111 Recensement des élus régionaux du PCF
Circulaires, correspondance, listes, notes manuscrites.

1973

261 J 27 / 112 Composition des conseils régionaux et des conseils économiques et sociaux régionaux
Listes dactylographiées par région, coupures de presse, copies de correspondance, notes manuscrites, état des conseillers municipaux et généraux par étiquette politique dans les villes de plus de 3000 habitants.

1973

261 J 27 / 113 Politique régionale du PCF et constitution du collectif régions
Notes, circulaires, convocations, conférence de presse, rapports, procès-verbaux, notes manuscrites de réunion.

1973-1974

261 J 27 / 114 Réunions inter-fédérations du PCF (Aquitaine, Auvergne, Rhône-Alpes, Centre, Haute-Normandie, Massif central, façade Atlantique)

Liste manuscrite des 22 régions et des départements les composant, notes, correspondance, convocations, notes manuscrites, procès-verbaux, déclaration

1973-1975

261 J 27 / 115

Premières réunion de conseils régionaux (Provence-Côte d'Azur, Champagne-Ardenne, Auvergne, Languedoc-Roussillon, Basse-Normandie, Limousin)

Compte-rendu, coupures de presse, déclarations, rapports.

Janvier-février 1974

261 J 27 / 116

Documentation

Revue de presse sur les questions régionales éditée par le service de documentation du PCF (n° 2 à 12), notes économiques.

1973-1975

261 J 27 / 117

DOSSIERS ET DOCUMENTS ISOLES

Note (1974), correspondance (1974), Correspondance individuelles ou relatives à des situations personnelles (1985-1986), notes hebdomadaires sur le point de la campagne à l'élection présidentielle dans 11 fédérations (23 janvier au 29 janvier 1995).

1974-1995

TABLE DES MATIÈRES

CONVENTION ENTRE LE PARTI COMMUNISTE FRANÇAIS ET LE DÉPARTEMENT DE LA SEINE-SAINT-DENIS	3
INTRODUCTION.....	7
SOMMAIRE	9
ARCHIVES DU SECTEUR FÉDÉRATIONS	11
TABLE DES MATIÈRES	17